



Paris, le 11 octobre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sondage exclusif TNS-Sofres/Sécurité routière : 61% des conducteurs âgés de moins de 35 ans lisent leurs SMS en conduisant (et 32% en écrivent)¹

Devant ce constat alarmant, véritable phénomène de société, la Sécurité routière lance une nouvelle campagne : « *Au volant, quand vous regardez votre smartphone, qui regarde la route ?* ».

Aujourd'hui, plus de 24 millions de Français ont un smartphone, et ils sont près d'un tiers à l'utiliser en conduisant. Ce chiffre est à multiplier par deux lorsqu'il s'agit des moins de 35 ans.

Le smartphone est **le seul dispositif** qui cumule les quatre sources de distraction qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur :

- auditive (l'attention est détournée par ce que l'on entend),
- visuelle (l'attention est détournée par ce que l'on voit),
- physique (l'attention est détournée par ce que l'on fait),
- cognitive (l'attention est détournée par des pensées).

Écrire un message en conduisant multiplie par conséquent le risque d'accident par 23 : il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes.

La nouvelle campagne de la Sécurité routière « ***Au volant, quand vous regardez votre smartphone, qui regarde la route ?*** » présente, pour la première fois, un film TV et des messages radios « réalistes » afin de provoquer une prise de conscience des risques liés à l'utilisation du smartphone en conduisant.

Visionnez le film de 60 secondes (diffusion Internet) :

<http://youtu.be/0yw2fSTLvqg>

Visionnez le film de 30 secondes (diffusion TV) :

<http://youtu.be/md7qKq2D-vY>

Écoutez les spots radios :

<http://sharing.oodrive.com/easyshare/fwd/link=99b4ZtZYraNeOBnJtLB73A>

¹ Enquête TNS-Sofres / La Sécurité routière – Le « texting » au volant, septembre 2013. Voir annexe 3.

Le succès du smartphone est planétaire : en 2013, les ventes mondiales dépassent pour la première fois celles du portable simple. À tel point que des philosophes s'interrogent sur ce sujet de société.²

En France, les derniers chiffres sur l'utilisation du smartphone montrent l'attachement, mais aussi la dépendance à cet objet d'hyper-connectivité : chaque Français envoie en moyenne 156 SMS par semaine³ (contre 19 en 2009).

« Quand j'entends mon smartphone, il faut que je regarde l'écran, c'est plus fort que moi »

Pour 38% des conducteurs, regarder son smartphone lorsqu'il émet un son (appel, SMS, alertes, mels) est un réflexe.

Le pourcentage s'élève à 67% pour les moins de 35 ans.

L'usage du smartphone au volant : un nouveau conflit des générations

Les derniers sondages révèlent une augmentation de la consultation des smartphones au volant, particulièrement chez les conducteurs de moins de 35 ans.

Ainsi, dans le sondage TNS-Sofres de septembre 2013 réalisé pour la Sécurité routière, 31% des conducteurs reconnaissent lire des SMS, des alertes, des mels au volant (contre 11% en 2011) et 13% admettent en rédiger.

Ces pourcentages s'élèvent respectivement à 61% et 32% pour les moins de 35 ans.

Près d'un tiers (28%) des moins de 35 ans admettent s'être fait une « grosse frayeur » en consultant leur smartphone en situation de conduite.

Pour en savoir plus sur la campagne :

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/conseils-pour-une-route-plus-sure/dossiers-thematiques/smartphone-au-volant-attention-danger/smartphone-au-volant-attention-danger/comprendre-le-danger>

Rejoignez-nous sur Twitter :

<http://twitter.com/routeplussure>

Contacts presse Sécurité routière :

Jean-Noël Fournier	01 40 81 78 84 / 06 87 67 56 40
Alexandra Thérizol	01 40 81 80 75 / 06 75 19 83 90
Jean-Marie Chaudron	01 40 81 80 69

² Dans le mensuel Philosophie magazine d'octobre 2013 « Cet objet vous veut-il du bien ? ».

³ Crédoc, « La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française », juin 2012 de Régis Bigot et Patricia Crouette.

ANNEXE 1

Le dispositif de communication pluri-media

Dans le film TV de la Sécurité routière, cinq secondes de texto et une famille entière détruite.

Quand la réponse à une sonnerie devient un réflexe, on se met en grand danger. C'est la trame du film TV « *Au volant, quand vous regardez votre smartphone, qui regarde la route ?* », qui sera diffusé à partir du dimanche 13 octobre 2013.

Le spot raconte un trajet quotidien qui se termine en drame : un père de famille responsable et aimant, attentif à la sécurité de son enfant, roule tranquillement avec à l'arrière son tout jeune fils, bien arrimé dans son siège. Concentré sur sa conduite, le père explique à son fils qu'il ne peut pas regarder son dessin car ce serait trop dangereux pour lui de quitter la route des yeux. Ce conducteur, bien conscient des dangers de la route, va pourtant commettre une faute irréparable en ne résistant pas à jeter un œil sur le dernier message de son smartphone. Ses yeux abandonnent la route, quelques secondes seulement, avant de la regarder à nouveau, mais il est trop tard. Une voiture a freiné brutalement devant son capot. Le choc est si violent que son fils aura les cervicales brisées.



À la radio, pour avoir consulté un texto en conduisant alors qu'ils pouvaient attendre, ils ont tous été sérieusement blessés.

7 spots radios racontent l'utilisation d'un smartphone au volant aux conséquences tragiques. Rien ne pressait pourtant Jean, Sophie, ou Cécile de regarder leur écran. Tous auraient pu attendre d'être arrivés à destination avant d'apprendre que leur fils avait eu un 20 en maths, qu'une collègue cherchait sa bague perdue à la cafétéria ou qu'il ne fallait pas oublier de ramener une baguette de pain à la maison.

Pour avoir consulté et détourné leur regard de la route, tous ces anonymes se retrouvent dans un service de réanimation, comme le suggère le « bip bip » d'un moniteur cardiaque. « *Au volant, quand vous regardez votre smartphone, qui regarde la route ?* » conclut chacun de ces spots.

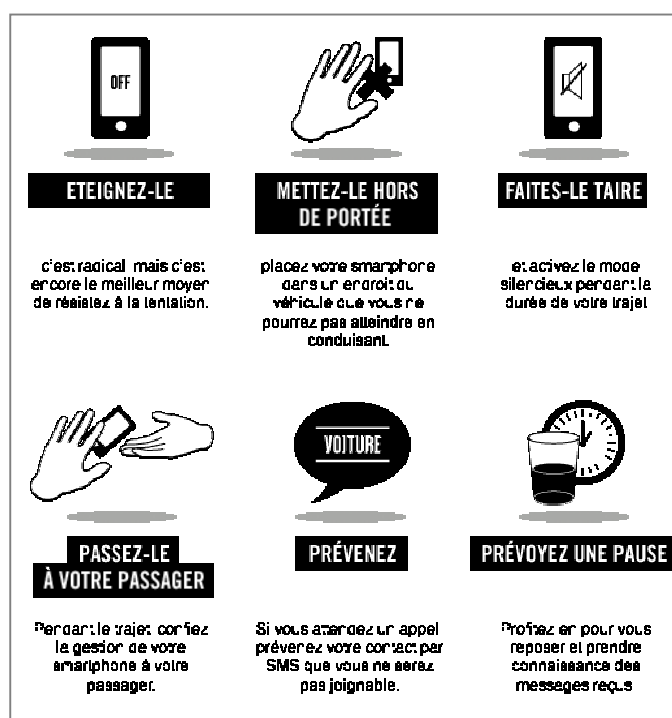
Sur Internet : comprendre le danger, communiquer, agir.

Chiffres récents, schémas explicatifs, vidéos étrangères, le site Internet de la Sécurité routière ouvre une page dédiée à la compréhension du risque lié à l'utilisation du smartphone en conduisant. La conduite d'un véhicule est l'une des tâches les plus complexes du cerveau humain. Toutes les facultés sensorielles, motrices, cognitives et attentionnelles du conducteur sont sollicitées à un niveau de performance optimal, comme l'explique le docteur Sophie Féguéux (voir annexe 2).



Le site ouvre également un fil de discussion en demandant à ceux qui ont eu une grande frayeur au volant à cause de leur smartphone de témoigner et d'échanger sur cette mauvaise expérience.

Enfin, le site de la Sécurité routière, dédié à la campagne « *Au volant, quand vous regardez votre smartphone, qui regarde la route ?* », propose des solutions concrètes pour rouler en toute sécurité aux côtés de son smartphone : « éteignez-le, faites-le taire, mettez-le hors de portée, passez-le à votre passager », etc.



Et pour ne pas oublier d'y penser, vous pouvez télécharger des fonds d'écran dédiés avec des pense-bêtes qui peuvent vous sauver la vie : « Je conduis, je t'oublie », « Les *like* au volant, j'aime pas », « Je reste connecté, mais à la route ».



Des interstitiels sur le smartphone/mobile pour toujours se rappeler du danger.



Des applications, notamment Allociné, L'Express, Cdiscount, RTL et Télé7jours, relaient la campagne de la Sécurité routière en plaçant ces interstitiels.

Une campagne d'envergure.

La campagne « *Au volant, quand vous regardez votre smartphone, qui regarde la route ?* » est diffusée au travers d'un **film TV de 30 secondes à partir du dimanche 13 octobre et jusqu'au samedi 2 novembre 2013** sur les chaînes nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+, M6), sur les chaînes du câble et du satellite (NRJ 12, NRJ Hits, France 4, Syfy, 13^{ème} rue, Discovery channel, National Geographic channel, TMC, NT1, W9, 6ter, D8, D17, I Tv, RMC Découverte, BFM TV, Série Club, Paris Première, RTR).

La campagne est également diffusée en **radio du samedi 19 octobre au mardi 5 novembre 2013** sur les stations Chérie FM, Europe 1, Fun radio, Les Indés radio, NRJ, RFM, Rire & chansons, RMC, RTL 2, Skyrock et Virgin radio.

Des **bannières web seront déployées du lundi 28 octobre au dimanche 17 novembre 2013** sur des sites online généralistes et spécialisés à fort trafic : viamichelin.fr, leboncoin.fr, caradisiac.com, mais aussi allocine.fr, ebay.fr, lacentrale.fr, femmeplus.fr, francemobiles.com, journaldunet.com, etc.

En relai, partout en France, **400 000 stickers seront apposés sur les vitres latérales des voitures**, avec au recto ce message : « *Quand vous regardez votre smartphone...* » et au verso : « *Qui regarde la route ?* » pour rappeler ainsi aux automobilistes les risques du smartphone au volant. Celui ou celle qui l'a trouvé est invité à le coller à son tour sur une autre vitre pour faire passer le message.

Dans les salles de cinéma, une annonce pour éteindre son smartphone au volant comme dans la salle.

Le réseau des salles de cinéma MK2 a accepté de diffuser le message de prévention à leurs clients avant le début d'un film du 16 octobre au 16 avril 2014 :

« Mesdames, Messieurs, MK2 vous invite à laisser éteints vos portables pendant toute la durée de la séance. Cela vous permettra de profiter pleinement du film et la Sécurité routière vous invite à faire de même au volant, pour profiter pleinement de la vie», **voix française (doublure) de Julia Roberts.**

ANNEXE 2

Le cerveau et la conduite

« 3 Questions à ... »

... au Docteur **Sophie Fégueux**, conseillère technique Santé
auprès du Délégué interministériel à la sécurité routière

1/ La conduite est désignée comme étant l'une des activités humaines les plus complexes, pourquoi ?

La conduite d'un véhicule nécessite la mobilisation des capacités de perception, d'analyse et d'exécution, le tout dans un temps très court, parfois en quelques centièmes de seconde. Il y a selon les spécialistes quatre étapes incontournables pour conduire : la perception, le traitement des informations, la décision, l'exécution. En conduisant, on fait intervenir l'ensemble des fonctions sensorielles (vue, ouïe), sensibles (perception du mouvement et de la vitesse) et intellectuelles (analyse et décision). Autrement dit, ce que l'on voit, ce que l'on entend et ce que l'on perçoit, de surcroît en mouvement, est analysé par notre cerveau. Il va ensuite faire exécuter par notre corps les gestes de conduite en fonction de la situation et de l'environnement. Tout ce processus est très rapide, représente une grande dépense d'énergie et requiert 100 % de notre attention.

2/ Que se passe-t-il dans notre cerveau quand on « textote » au volant ?

Quand on « textote », ou même quand on manipule un écran en conduisant, la chaîne des 4 étapes - percevoir, traiter, décider, exécuter - est ralentie. Chaque fois qu'il y a interférence dans cet enchaînement, on perd en temps de réaction et on augmente le risque d'accident.

Au volant ce n'est pas comme dans la vie de tous les jours, quand on fait machinalement plusieurs choses en même temps. En position de conduite, la brièveté du temps de réaction et l'afflux d'informations souvent imprévisibles font toute la différence ! Et si jamais s'ajoute une charge émotionnelle, comme par exemple à l'annonce d'une mauvaise nouvelle, alors la perturbation est encore plus forte, tout comme le risque d'accident.

3/ Quels conseils donneriez-vous pour rester concentré sur sa conduite ?

C'est un article du code de la route (R 412-6-II) qui rappelle l'obligation pour « tout conducteur [de] se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent... ».

Une personne au volant doit réserver l'essentiel de son attention à la tâche de conduite et ne jamais quitter la route des yeux.

Il faut être dans un état de vigilance suffisant (pas de déficit de sommeil), être bien installé, en position de bien entendre et de bien voir et ne jamais manipuler un écran ou des outils de navigation pendant la conduite.

Il faut également éviter de téléphoner et de maintenir une conversation téléphonique en conduisant, s'organiser sur les appels téléphoniques et éviter les appels entrants : utiliser le répondeur, prévenir l'entourage, convenir d'un créneau horaire pour un appel dans le cadre professionnel.

ANNEXE 3

Les dangers du « texting » au volant

- **Près d'1 accident corporel sur 10** est lié à l'utilisation d'un téléphone portable en conduisant⁴
- **Aujourd'hui, 31% des conducteurs** déclarent lire des SMS au volant (contre 11% en 2011) et 13% reconnaissent en écrire⁵
- **61% des conducteurs** qui déclarent regarder leurs SMS au volant sont des personnes âgées de moins de **35 ans** et 32% de cette classe d'âge écrivent aussi des « textos » en conduisant⁴
- **Rédiger un message au volant multiplie le risque d'accident par 23**⁶
- Envoyer ou recevoir un message texte nécessite pour le conducteur de détourner les yeux de la route **pendant environ 5 secondes**⁵
- Les Français perçoivent de moins en moins le danger de téléphoner au volant : **en 2004**, ils étaient **90%** à le penser, **en 2013**⁷, ils ne sont plus que **76%**
- Dans le contexte professionnel et en situation de conduite, **63%** des salariés déclarent téléphoner en conduisant⁸

⁴ Etude Téléphone et sécurité routière – expertise collective de l'Institut français des sciences et technologies des transports de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) et de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), avril 2011

⁵ Enquête TNS - Sofres pour la Sécurité routière, Le « texting » au volant, septembre 2013.

⁶ Source Virginia Tech Transportation Institute (VTTI), <http://www.distraction.gov/>, official US Government website for Distracted Driving

⁷ Enquête TNS - Sofres pour AXA Prévention – avril 2013.

⁸ Etude menée par l'association de Promotion et suivi de la sécurité routière en entreprise (PSRE), la maîtrise du risque routier en entreprise, mars 2012

ANNEXE 4

L'utilisation des smartphones par les Français

L'ensemble de la population

- 24,1 millions de possesseurs de smartphone en juin 2013⁹
- 55,6% des Français utilisent Internet sur le mobile tous les jours⁸
- Les catégories de population les plus utilisatrices de smartphone sont les 35-49 ans (27,4% des utilisateurs) et les 16-24 ans (23,3%)⁸
- Le premier usage d'un smartphone est le SMS. 95% des utilisateurs en envoient¹⁰
- Chaque semaine, 156 SMS sont envoyés en moyenne par les détenteurs de smartphone¹¹

Les 15-24 ans

- 99% des 18-24 ans disposent d'un téléphone mobile¹⁰
- Près de 60% des 15-24 ans sont équipés de smartphone⁹
- 98% des 15-24 ans utilisent la fonction SMS sur leur smartphone⁹
- 435 SMS sont envoyés en moyenne chaque semaine par les 12-17 ans, 235 SMS chez les 18-24 ans¹⁰
- 1 jeune sur 3 utilise la messagerie instantanée contre moins d'1 personne sur quatre pour l'ensemble de la population équipée⁹
- 47% des 15-24 ans regardent des vidéos sur le smartphone, 20 points de plus que l'ensemble des équipés⁹
- 69% des 15-24 ans écoutent de la musique depuis leur mobile⁹
- Plus des ¾ des 15-24 ans se connectent aux réseaux sociaux depuis leur mobile⁹

⁹ Baromètre du Marketing mobile en France en partenariat avec ComScore, GFK et Médiamétrie, Juin 2013.

¹⁰ Médiamétrie – Audience le mag – 15-24 ans : Mobile rime avec smartphone – septembre 2013.

¹¹ Crédoc, "la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française, juin 2012 de Régis Bigot et Patricia Crouette.

ANNEXE 5

Législation sur le portable en France et en Europe

La législation en France

Conformément à l'article R.412-6-1, tout conducteur doit se tenir constamment en état et en condition d'exécuter les manœuvres qui lui incombent.

Depuis le 31 mars 2003, un décret sanctionne l'utilisation d'un téléphone portable tenu en main par une contravention de 2^{ème} classe (35 €) et un retrait de 2 points du permis de conduire. Cette peine a été alourdie par décision du Comité interministériel de la sécurité routière du 11 mai 2011 et s'élève désormais à **135 € et d'un retrait de 3 points du permis de conduire.**

Le fait de consulter ou manipuler son téléphone est également interdit et est passible des mêmes sanctions.

De même, le fait de placer dans le champ de vision du conducteur d'un véhicule en circulation un appareil en fonctionnement doté d'un écran et ne constituant pas une aide à la conduite ou à la navigation est interdit. Cette infraction est sanctionnée **d'une contravention de 5^{ème} classe d'un montant de 1 500 euros au maximum et d'un retrait de 3 points du permis de conduire.** L'appareil peut être saisi par les forces de l'ordre et définitivement confisqué après condamnation du contrevenant par le tribunal.

L'usage du kit main libre est toléré, mais peut être retenu comme circonstance aggravante si, en cas d'accident, son utilisation est avérée en être la cause.

La législation en Europe

En règle générale, les décisions réglementaires concernant les téléphones au volant ont été prises par les différents pays européens à la fin des années 90 ou au début des années 2000.

Aujourd'hui, dans 26 États membres de l'Union européenne (sur les 27), seul le téléphone tenu en main est interdit.

En Suède, il n'y a pas de loi qui encadre l'utilisation du téléphone au volant. Cependant, ce pays étudie la possibilité de légiférer sur cette question avec une éventuelle entrée en vigueur de l'interdiction du téléphone tenu en main prochainement.

Il est à noter que l'Espagne interdit l'usage d'oreillette en conduisant.

PAYS	TELEPHONE PORTABLE (DATE DE LA REGLEMENTATION INTERDISANT SON UTILISATION A LA MAIN EN CONDUISANT)	POINTS (QUAND LE SYSTEME EXISTE DANS LE PAYS)	AMENDES (EUROS) (TELEPHONE PORTABLE)	AMENDES (EUROS) (AUTRES APPAREILS EMBARQUES DANS LE VEHICULE, TELS QUE LECTEURS MP 3, LECTEURS TV/VIDEO, GPS, QUAND LEUR USAGE EN FAIT DES DISTRACTEURS DE CONDUITE OU GENENT LA VISION DU CONDUCTEUR)
ALLEMAGNE	1 ^{er} -02-2001 kit mains libres autorisé	1 (sur un total de 18 points de pénalité)	40 (si mise en danger d'autrui = 50 ; si dommages à autres véhicules = 60)	Si l'appareil est installé dans le champ de vision du conducteur = 25 ; Si TV et/ou vidéo regardée = 10
AUTRICHE	1 ^{er} -07-1999 kit mains libres autorisé		50	
BELGIQUE	1 ^{er} -07-2000 kit mains libres autorisé		100	

BULGARIE	Mai 2002 Kit mains libres autorisé		25	
CHYPRE	25.06.1999 Kit mains libres autorisé		85	
DANEMARK	1 ^{er} -07-1998 kit mains libres autorisé	0 (sur un total de 3 points de pénalité)	70	
ESPAGNE	21-01-2002 kit mains libres autorisé (<u>pas</u> <u>d'oreillettes</u>)	3	200	200
ESTONIE	Kit mains libres autorisé en zone urbaine. Pas de restriction en zone rurale		40	
FINLANDE	1 ^{er} Janvier 2003 Kit mains libres autorisé		50	
FRANCE	30 mars 2003 Kit mains libres autorisé	2 (CISR du 11/05/2011 → 3 points)	35 (CISR du 11/05/2011 → 135)	135 € et 2 points (CISR 11/05/11 → 1500 € et 3 points)
GRECE	Kit mains libres autorisé		100	
HONGRIE	Kit mains libres autorisé		38 en ville ; 57 sur routes ; 75 sur autoroutes	
IRLANDE	Kit mains libres autorisé		60	
ITALIE	1 ^{er} -01-1993 kit mains libres autorisé	4 (sur un total de 20)	148	
LETTONIE	Kit mains libres autorisé		14	
LITUANIE	Kit mains libres autorisé		11	
LUXEMBOURG	1 ^{er} -08-2001 kit mains libres autorisé	0 (sur un total de 12)	74	Si l'appareil est installé dans le champ de vision ou qu'il est manipulé en conduisant ou encore que TV et/ou vidéo sont regardées = 49
MALTE	Kit mains libres autorisé		23	
PAYS BAS	30 -03-2002 kit mains libres autorisé		160	Si la police estime que la conduite est devenue dangereuse à cause d'un appareil embarqué = 250
POLOGNE	Kit mains libres autorisé		50	
PORTUGAL	Kit mains libres autorisé		120	
REP. TCHEQUE	Kit mains libres autorisé		40	
ROUMANIE	Kit mains libres autorisé		30	
ROYAUME-UNI	Kit mains libres autorisé	3 (sur un total de 12 points de pénalité)	70	
SLOVAQUIE	Kit mains libres autorisé		60	
SLOVENIE	Kit mains libres autorisé		120	
SUEDE	Pas d'interdiction spécifique de l'utilisation du téléphone portable tenu en main		Un conducteur <u>peut être</u> <u>sanctionné pour</u> <u>distracted</u> et le montant de l'amende est à l'appréciation de la police qui dira si, de ce fait, la conduite est dangereuse ou non	

CROATIE	Kit mains libres autorisé			
SUISSE	Kit mains libres autorisé		70	
NORVEGE	Kit mains libres autorisé			

ANNEXE 6
Fiche technique du film
**« Au volant, quand vous regardez votre smartphone,
qui regarde la route ? »**

Annonceur :

Délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR) – Frédéric Péchenard,
délégué interministériel à la Sécurité routière

Réalisateur : Edouard Deluc

Producteur : Les Télécréateurs

Agence : Publicis Consultants

Création : Pascal Couvry / Jean-Paul Gonçalves

Equipe commerciale : Thierry Herrant / Emilie Steinitz-Cohen / Julie Fernandez

TV Producteur : Timothé Rosenberg

Titre : « Au volant, quand vous regardez votre Smartphone, qui regarde la route ? »

Année : 2013

Durée : 30 et 60 secondes

Diffusion : TV et Digital

Diffusion : du dimanche 13 octobre au samedi 2 novembre 2013